



## Une nouvelle équipe pour les 4 ans à venir



**Christine DAVRON**  
Technicienne REA  
Déléguée Syndicale,  
Elue CSE – CSSCT  
et com. Formation  
06.64.63.87.03



**Lénie MARCUSSE**  
Assistante  
Troyes Pont Vert  
Déléguée Syndicale,  
Elue CSE – CSSCT  
et com. sociale  
06.17.62.61.45



**Christophe MANINI**  
Conseiller AGRIVITI  
Bar sur Seine  
Délégué Syndical,  
Elu CSE et com.  
économique et  
mutuelle  
06.78.37.27.59



**Cyril D'IMPERIO**  
Conseiller Co.  
Chenove  
Elu CSE



**Florian LABRO**  
Assistant IMS  
Délégué Syndical  
Elu CSE suppléant et  
com. logement  
06.80.37.44.27



**Cyrielle MONIOTTE**  
Conseillère PRO AGRI  
Seurre  
Elue CSE suppléante et  
com. formation  
suppléante

Suite aux élections de décembre 2018, notre équipe s'est étoffée.

Nous avons 4 élus titulaires aux CSE :

Christine DAVRON  
Lénie MARCUSSE  
Christophe MANINI  
Cyril D'IMPERIO

Et 2 élus suppléants :

Cyrielle MONIOTTE  
Florian LABRO

Désormais 6 délégués syndicaux pour répondre à vos sollicitations, sujets d'actualités (par exemple préparation de l'entretien annuel).

Christine DAVRON  
Lénie MARCUSSE  
Christophe MANINI  
Florian LABRO  
Laetitia HUBERT  
Mickael LIOTET

Et notre représentante syndicale au CSE :  
Catherine BIELA

Cette équipe est représentative des effectifs de notre entreprise.

Et aussi :

**Mickael LIOTET** (ORG) Délégué syndical  
06 84 54 53 58

**Laetitia HUBERT** (MON) Déléguée  
syndicale 06 20 49 12 77

**Catherine BIELA** (Secteur Grand Troyes)  
Représentante syndicale au CSE

# Nos missions

## Le rôle d'un syndicat :

La tâche principale d'un syndicat est la négociation des accords dans l'objectif de maintenir et d'acquiescer de nouveaux droits pour les salariés.

Le syndicat est représenté par les délégués syndicaux qui sont « la voix » du syndicat au sein de l'entreprise.

Ils sont chargés de veiller au respect du code du travail, de la convention collective et des accords.

## Le rôle des élus Comité Social et Economique :

Le CSE vient en remplacement du Comité d'Entreprise, des Délégués du Personnel et du CHSCT.

Cette instance unique doit permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'entreprise et de maîtriser toutes les implications des projets.



**Chaque élu  
est tenu au secret  
professionnel et  
bancaire  
ainsi qu' à une  
obligation de  
discretion**



**Le rôle du syndicat  
est aussi de vous  
accompagner tout au  
long de votre carrière,  
dans les bons  
moments comme  
dans les moins  
faciles.**



# Résumé des négociations

## 1- Négociation Annuelle Obligatoire au niveau local

Il s'agit, comme chaque année, de négocier l'enveloppe de RCI et RCP qui sera distribuée au cours l'année 2019. Elle se calcule sur la masse salariale au 31 décembre de l'année précédente.

En 2016, un accord prévoyait de distribuer 2% de la masse salariale, l'atteinte fut de 2,05%.

En 2017, un accord prévoyait de distribuer 2% de la masse salariale, l'atteinte fut de 2,03%.

En 2018, la Direction était prête à signer notre proposition (Sniacam) à 2% mais les autres OS n'ont pas suivi. Au final la Direction a décidé unilatéralement d'attribuer une enveloppe de 1,90 % qui a été distribuée réellement à hauteur de 1,94 % (soit 71 579 €).

Pour 2019, nous avons proposé 2% et sommes parvenus à un accord même si nous attendons encore la réponse d'une OS. Sachant que la masse salariale a augmenté, l'enveloppe à distribuer passe de 71 579 en 2018 à 76 112 € minimum pour 2019.

La Direction accorde une augmentation de 100 € de la prime attribuée aux secrétaires de caisse locale (elle sera donc de 600 €).

## 2 - Conditions bancaires, crédits et assurances des salariés (la négociation n'est pas terminée)

Nous vous l'avons déjà écrit après avoir rencontré notre DG juin 2018, la Direction refuse de revoir les conditions ADI/ADE sur le stock (contrats en cours n'ayant pas bénéficiés de la réduction de 30%). Néanmoins, nous avons demandé que les adhérents au contrat E qui avait une exclusion des risques Lombo/Psy puissent renégocier leur contrat avec de meilleures garanties (nous attendons la réponse de la Direction).

Réaménagement : Depuis 8 ans nous demandons que les réaménagements pour les salariés s'effectuent sur les mêmes bases que les clients : pas de seuil, taux fixe, possibilité de changer de durée... La réponse de la Direction est inchangée, c'est non.

Ce qui changera :

Les bénéficiaires : rajout des conjoints mariés ou pacsés, des enfants à charge (fiscalement) jusqu'à 25 ans

Les crédits conso et habitat : -30% du taux de la grille après délégation du DA et frais de dossier -30 % sur les FD moyens pratiqués dans la CR au cours de l'année N-1.

Assurances : -30% sur les droits d'entrée pratiqués en assurance vie après délégation DA

D'autres demandes sont en attente de réponses, alors suite dans notre prochain tract.

**3 –** Après plusieurs demandes de notre part depuis 2017, la Direction s'engage à ouvrir un dossier sur **la revalorisation des postes site** (pour les services n'ayant pas encore vécue de réorganisation).

## Info nationale

Lors de la négociation sur les salaires du 29 janvier 2019, il n'y a pas eu d'accord entre les OS et la Fédération.

Une hausse unilatérale de 0,3% a été décidée,  
Quand l'inflation 2018 est à 1,8 %



Les salariés qui n'ont pas bénéficié d'augmentation individuelle perdent donc du pouvoir d'achat et ce depuis plusieurs années malgré leur implication.

Où est la reconnaissance ?

### CHAMPAGNE BOURGOGNE - EDS 5018 Bulletin d'adhésion

**Sniacam**  
CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° de téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail personnel : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

EDS : \_\_\_\_\_

N° téléphone bureau : \_\_\_\_\_

Déclare adhérer au SNIACAM  
CHAMPAGNE BOURGOGNE et autorise le  
prélèvement mensuel de la cotisation fixée  
annuellement par le bureau du syndicat sur  
mon compte en remplissant le mandat de  
prélèvement SEPA que l'on m'enverra à  
réception de ce bulletin d'adhésion. Ce  
document vaut pour les prochaines annuités  
et jusqu'à extinction du mandat.

**COTISATION :**  
9 euros par mois soit 3,60 euros après  
crédit d'impôt

Fait à  
Le  
Signature